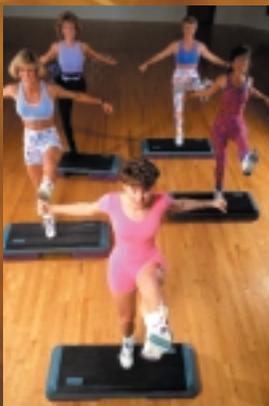
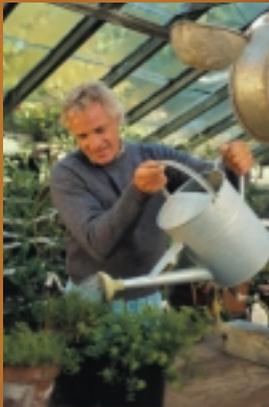


Secrétariat au loisir et au sport

Plan stratégique 2001-2004



Secrétariat au loisir et au sport

Plan stratégique 2001-2004

Avril 2001

Québec 

Secrétariat au loisir et au sport

Plan stratégique 2001-2004

Avril 2001

Dépôt légal - 2^e trimestre 2001

ISBN 2-550-37087-2

Bibliothèque nationale du Québec, 2001

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
1.0 LA MISSION	8
1.1 Les créneaux d'activités	8
1.2 Le public cible	8
1.3 Les partenaires	8
1.4 Les principaux leviers d'intervention	9
2.0 L'ÉTAT DE SITUATION	10
2.1 Mise en contexte	10
2.2 Les principales réalisations du SLS au cours de la dernière année	10
3.0 LE CONTEXTE ET LES ENJEUX	12
3.1 Le contexte externe	12
3.2 Le contexte interne	17
3.2.1 L'analyse des capacités organisationnelles	18
3.3 Les enjeux et les défis du SLS	19
4.0 LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	22
4.1 Les orientations	22
4.2 Les principes directeurs	23
5.0 LA COHÉRENCE ENTRE LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT ET CELLES DU SECRÉTARIAT AU LOISIR ET AU SPORT	28



Secrétariat au loisir et au sport Plan stratégique 2001-2004

Introduction

Le Secrétariat au loisir et au sport est heureux de présenter son plan stratégique. Il a été produit dans le contexte de la modernisation de la gestion gouvernementale et de l'application de la *Loi sur l'administration publique*. Ce plan stratégique couvre la période de 2001 à 2004 et identifie les orientations et les objectifs à atteindre pour permettre au Secrétariat au loisir et au sport de remplir les mandats qui lui ont été confiés.

1.0 La mission

La mission du Secrétariat au loisir et au sport (SLS) est de favoriser le développement du loisir et du sport, dans un cadre sain et sécuritaire, et de promouvoir un mode de vie physiquement actif auprès de toute la population québécoise.

1.1 Les créneaux d'activités

Par ses interventions, le SLS participe :

- au développement du loisir avec des responsabilités spécifiques au loisir socio-éducatif, au plein air et au loisir touristique;
- au développement du sport, dans les quatre sphères qui constituent la dynamique de la pratique sportive soit l'initiation, la récréation, la compétition et l'excellence;
- à la promotion d'un mode de vie physiquement actif;
- à la promotion de la sécurité, à la protection de l'intégrité et à la prévention des traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.

1.2 Le public cible

Par ses interventions, le SLS vise l'ensemble de la population. La jeunesse, qui représente une priorité gouvernementale maintes fois confirmée, constitue une clientèle prioritaire du SLS, de même que les athlètes inscrits dans un processus de développement de l'excellence sportive et leurs entraîneurs.

1.3 Les partenaires

Pour atteindre ses objectifs, le SLS compte sur un grand nombre de partenaires nationaux, régionaux et locaux. Selon les champs d'intervention, ils proviennent des milieux associatif et municipal, du secteur de l'éducation, de la santé ou du privé.

Un nombre important de citoyens collaborent également à l'atteinte des objectifs poursuivis par le SLS. Ce sont les milliers de bénévoles, les intervenants qui encadrent les participants et les

employés des associations sportives et de loisir qui investissent du temps et de l'énergie dans le développement du loisir et du sport au Québec.

1.4 Les principaux leviers d'intervention

Voici les principaux leviers d'intervention dont dispose le SLS pour moduler son action :

L'éducation du public et la formation des intervenants

Par ses interventions, le SLS tente de sensibiliser la population aux retombées positives du loisir et du sport, afin de l'amener à modifier ses comportements en intégrant l'activité physique à son mode de vie et de la motiver à avoir des comportements sains et sécuritaires dans la pratique d'activités de loisir et de sport. Le SLS collabore également à la formation des intervenants qui œuvrent dans le domaine du sport, de l'activité physique ou du loisir (certification des entraîneurs, formation des bénévoles, formation en matière de sécurité, etc.).

Le soutien professionnel

Le SLS a une équipe de professionnels qui collabore avec les partenaires du milieu et les soutient dans la réalisation de leurs interventions. Pour multiplier l'impact de ses actions, divers mécanismes de concertation sont mis en place, aux plans national et régional, afin de susciter l'engagement des partenaires et de travailler en complémentarité avec eux. Les études et la recherche constituent notamment des éléments importants de l'intervention du SLS.

Le soutien financier

Le SLS gère des programmes de soutien financier destinés aux organismes de loisir et de sport. Il offre, de plus, un programme de bourse aux athlètes de la relève et collabore à l'application de la mesure de crédit d'impôt remboursable pour les athlètes de haut niveau. Le SLS dispose également d'un programme de soutien financier permettant l'accompagnement des personnes handicapées qui désirent pratiquer des activités de loisir et de sport.



La réglementation et la normalisation

Le SLS dispose de la *Loi sur la sécurité dans les sports* et de ses règlements pour intervenir auprès des utilisateurs et des fournisseurs de services quant aux comportements à adopter, à la qualité de l'encadrement, aux aménagements et aux équipements de protection pour la pratique des activités de loisir et de sport. Il collabore aussi au développement de normes, de guides ou de mécanismes d'accréditation permettant aux fournisseurs de service d'avoir des outils adaptés à leurs besoins.

2.0 L'état de situation

2.1 Mise en contexte

Le 11 novembre 1999, le SLS était transféré au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Le directeur général du SLS et le sous-ministre dont il relève convenaient alors que le Secrétariat ferait une démarche autonome de planification stratégique. Pour le SLS, il s'agit d'un premier plan stratégique puisque lors des exercices précédents, il avait été intégré à la démarche des ministères qui l'accueillaient soit le ministère des Affaires municipales (MAM), en 1998, et le ministère de l'Éducation (MEQ), en 1999.

Au total, une soixantaine de personnes font partie de l'équipe du SLS. L'organisation est composée d'une direction générale (comprenant un service des communications) et de trois directions, responsables de la gestion et de la réalisation des interventions. Le SLS a également une équipe de conseillers régionaux en loisir et en sport lesquels ont notamment pour tâche d'assurer la liaison avec l'ensemble des organismes et des partenaires régionaux.

2.2 Les principales réalisations du SLS au cours de la dernière année

En plus des interventions courantes associées à sa mission, le SLS désire attirer l'attention sur ces réalisations particulières effectuées au cours de la dernière année :



- le soutien à la conception et à la diffusion du plan d'action ministériel (2000-2003) en matière de loisir, de sport et d'activité physique;
- le lancement du plan d'action de Kino-Québec (2000-2005) en matière de lutte à la sédentarité et de promotion de l'activité physique;
- la collaboration à la mise en place d'une disposition fiscale (crédit d'impôt remboursable) au profit des athlètes québécois de haut niveau, en collaboration avec le ministère des Finances et le ministère du Revenu;
- la participation aux travaux de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES) et du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) afin de positionner le Québec sur la scène internationale. Sur la scène canadienne, le SLS a collaboré aux travaux de la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'activité physique, du sport et du loisir en participant notamment au Conseil interprovincial du sport et du loisir (CISL) et à ses sous-comités;
- la participation à des forums d'échange, des congrès, des colloques, en vue d'y faire connaître des expériences positives réalisées au Québec, dont le Congrès mondial Sport pour Tous et le Forum québécois sur le loisir;
- le soutien aux activités des réseaux prioritaires de développement, notamment celui des unités régionales de loisir et de sport;
- la participation à la Conférence administrative régionale (CAR) et à ses comités, ainsi qu'aux conseils régionaux de concertation et de développement (CRCD) et à leurs commissions;
- la production d'un vaste sondage qui a permis de vérifier l'atteinte de l'objectif 2000 en matière de réduction des taux de traumatismes dus à la pratique d'activités de loisir et de sport.



3.0 *Le contexte et les enjeux*

Pour concevoir ce plan stratégique, le SLS a identifié tous les éléments de son environnement externe et interne susceptibles d'influencer, à court et à moyen terme, le choix de ses priorités et de ses interventions.

3.1 *Le contexte externe*

Des habitudes de vie sédentaires qui nuisent à la santé

Au sein des pays industrialisés, on observe une prédominance d'habitudes de vie sédentaires. Or les coûts sociaux associés à la sédentarité sont énormes. Bien que plusieurs pays affirment que des mesures s'imposent, seuls quelques uns ont pris des engagements pour que soient développés des programmes et des politiques qui encouragent la pratique d'activités physiques. Le Québec en fait partie puisqu'il soutient, depuis 1978, Kino-Québec, programme de promotion de l'activité physique. La tendance à la sédentarité est néanmoins difficile à enrayer, car la proportion de Québécois qui n'est pas suffisamment active pour en retirer des bénéfices pour la santé reste élevée.

Des jeunes qui abandonnent la pratique d'activités physiques

On constate, au plan mondial, qu'un grand nombre de jeunes abandonnent la pratique d'activités physiques à l'adolescence. On observe également une diminution du temps consacré au cours d'éducation physique et aux autres programmes d'activités physiques (en dehors du programme scolaire). Cette tendance est également observée au Québec, certaines écoles ayant choisi, à la suite de la réforme du programme scolaire, de diminuer le temps consacré à l'éducation physique. Le nombre de jeunes sédentaires et de jeunes aux prises avec un excès de poids étant en progression, il y aura lieu, d'ici quelques années, de vérifier les conséquences de ces choix sur la condition physique et la santé des adolescents.

Le loisir en évolution

Dans la majorité des pays industrialisés, on observe que les personnes disposent de plus de temps libre. Lorsqu'on étudie les tendances dans le domaine du loisir, on remarque la montée de



l'individualisme. Les activités de loisir pratiquées à domicile sont en croissance, notamment avec l'expansion de l'informatique et de la télématique. Par ailleurs, les instances publiques utilisent de plus en plus le loisir à des fins préventives ou curatives afin de résoudre certains problèmes sociaux. Des efforts sont alors déployés pour démocratiser davantage le loisir afin que tous les citoyens aient accès à des services de qualité. En somme, le loisir est devenu un important indicateur du développement de la communauté et un élément de la qualité de vie, tant pour l'individu que pour la collectivité.

La démocratisation du sport

Les arguments présentés au VIII^e Congrès mondial du Sport pour Tous (Québec, mai 2000), dont le thème était « le sport pour tous et les politiques gouvernementales », démontrent clairement l'urgence et la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des mesures globales multisectorielles favorisant le sport pour tous, afin d'améliorer la qualité de vie grâce à l'augmentation de l'activité physique. En conclusion à ce congrès, les 700 participants, qui provenaient de 104 pays, ont demandé expressément aux pouvoirs publics de tous ordres de s'empresser d'élaborer et d'appuyer des politiques globales de sport pour tous qui seraient mises en œuvre à l'échelle locale et régionale, afin d'assurer un accès maximal à la pratique régulière d'activités de loisir et de sport.

Des clientèles variées avec des besoins précis

L'évolution de la situation démographique du Québec est un facteur dont il faudra tenir compte, car elle aura un impact important sur l'offre de service en matière de loisir et de sport. Malgré la baisse de leur poids démographique, les jeunes devront pouvoir continuer à compter sur des services appropriés et de qualité. L'arrivée massive des nouveaux retraités dans le portrait social du Québec fera naître de nouveaux besoins. L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus favorisera le développement de programmes visant à les aider à conserver leur autonomie le plus longtemps possible.

Parce qu'ils ont des besoins différents, une attention particulière devra aussi être accordée aux clientèles suivantes : les personnes financièrement démunies qui n'ont pas toujours accès à des activités de loisir et de sport valorisantes et enrichissantes; les personnes handicapées, pour qui le loisir et le sport favorisent l'intégration dans la communauté et l'amélioration de la qualité de vie; les immigrants, maintenant plus nombreux à s'installer au Québec;



les communautés autochtones, aux prises avec plusieurs problèmes sociaux; et les familles québécoises dont les nouvelles réalités (croissance du nombre de familles monoparentales et de familles recomposées) doivent être prises en compte dans l'offre de service.

Des pratiques qui tendent à se diversifier

Les activités de loisir préférées des Québécois sont, dans l'ordre, les activités physiques et sportives, les activités de plein air, l'écoute des médias et les activités sociales. Le plaisir, l'évasion, le dépassement sont davantage recherchés. Les activités libres et non programmées, pratiquées à l'extérieur sont en croissance. L'industrie privée offre de plus en plus de forfaits de tourisme d'aventure. Les sports pratiqués dans un cadre non conventionnel sont plus populaires auprès des jeunes.

Ces changements dans les modes de pratique vont inévitablement entraîner de nouveaux besoins en matière d'équipement. Déjà, on remarque que les infrastructures nécessaires pour répondre à la demande grandissante pour le soccer et les nouvelles tendances sportives sont nettement insuffisantes. La vocation des équipements pourrait donc être appelée à changer, sans que leur nombre diminue.

Les blessures en loisir et en sport : un enjeu de santé publique

Il est clairement démontré qu'abordée de façon consciencieuse, en respectant les principes de base en matière de sécurité, la pratique d'activités de loisir et de sport est un moyen efficace pour améliorer sa santé et sa qualité de vie. Il faut cependant reconnaître qu'une pratique hasardeuse entraîne des effets négatifs qui, par leur ampleur, constituent en eux-mêmes un enjeu de santé publique. Au Québec, il a été établi que les coûts sociaux économiques qui y sont associés, sont de l'ordre de 250 millions de dollars par année.

Des partenaires qui jouent des rôles clé dans l'offre de service faite aux Québécois

Pour contribuer à l'atteinte de sa mission, le SLS compte sur un grand nombre de partenaires qui proviennent des milieux associatif et municipal, du secteur de l'éducation, de la santé ou du privé.



Le milieu associatif est l'un des lieux importants d'expression des besoins et de l'engagement des citoyens et il constitue, par conséquent, le levier principal de développement et de promotion du loisir et du sport. Le soutien de l'État à ce milieu est donc déterminant. En effet, sans lui, on ne pourrait retirer tous les bénéfices attendus d'une pratique régulière et soutenue d'activités de loisir et de sport sous une forme organisée.

Il a été maintes fois affirmé que la municipalité constitue le premier corps public de référence en matière de loisir et de sport. Au cours des prochaines années, un défi de taille attend les intervenants en loisir municipal, principalement ceux qui travaillent pour des municipalités touchées par les fusions municipales. L'organisation des services, le découpage des territoires et les politiques de tarification devraient, entre autres, être harmonisés afin de permettre des offres de service équilibrées et une meilleure utilisation des équipements publics et communautaires.

Le milieu de l'éducation est un partenaire fort important, car il détient la clé d'éléments essentiels au développement du loisir et du sport. Il permet d'éveiller les jeunes à ces activités et il développe chez eux les premières habiletés. Il possède, de plus, des équipements dont la population a besoin pour pratiquer ses activités préférées. Dans les dernières années, le contexte économique difficile a notamment obligé des écoles à hausser les frais d'inscription pour certaines activités de loisir et de sport offertes aux étudiants (ex. ligue interscolaire ou activités requérant du matériel ou des équipements spécialisés).

Le milieu de la santé, par ses interventions en matière de promotion, de prévention et de protection de la santé, représente un autre partenaire important du SLS. Il collabore à la prévention des traumatismes qui surviennent lors de la pratique d'activités de loisir et de sport. De plus, il œuvre activement afin de lutter contre la sédentarité, notamment par son association au programme Kino-Québec. Ce dernier fait l'objet d'une entente tripartite (2000-2005) entre le Secrétariat au loisir et au sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les régies régionales de la Santé et des Services sociaux.

Le SLS participe aux mécanismes de collaboration au plan régional (ex. Conférence administrative régionale, conseils régionaux de concertation et de développement). De plus, il entretient des liens de partenariat étroit avec les unités



régionales de loisir et de sport (URLS), dont le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport confirmait la création, en 1997.

Tout en ayant le mandat de développer le loisir et le sport, le SLS partage certaines responsabilités avec le ministère des Relations internationales, le ministère de l'Éducation, le ministère du Tourisme, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les régies régionales de la Santé et des Services sociaux.

Enfin, le SLS travaille également en collaboration avec plusieurs organismes du secteur privé. Mentionnons, à titre d'exemple, l'Association des stations de ski (sécurité dans les sports de glisse) ou l'Association des pourvoyeurs en rafting (sécurité nautique).

Le bénévolat, une richesse inestimable

Le bénévolat représente la pierre angulaire de l'organisation du loisir et du sport. Les multiples rôles et responsabilités assumés par les quelque 600 000 bénévoles québécois font d'eux des figures indispensables pour rendre le loisir et le sport accessibles à l'ensemble de la population. Les bénévoles ont des responsabilités en constante progression. Malheureusement, devant l'ampleur de la tâche, plusieurs s'essouffent, le renouvellement est difficile et il n'y a pas de mesures organisées pour recruter des personnes qui auraient les aptitudes pour devenir bénévole en loisir ou en sport. Par ailleurs, une fois recrutés, les bénévoles doivent bénéficier de programmes de formation pour améliorer leurs compétences.

Le développement de l'excellence sportive

On observe que les États qui obtiennent les meilleures performances sportives au plan mondial investissent considérablement dans le développement de leurs athlètes de haut niveau. Leurs systèmes permettent un développement à long terme des athlètes. Ceux-ci bénéficient d'entraîneurs compétents et reconnus, ont accès à des services complémentaires et à des centres d'entraînement nationaux. Les occasions de participer à des compétitions de calibre international sont nombreuses et d'importantes ressources sont allouées à la recherche scientifique. Bien que des investissements additionnels aient été faits au cours de la dernière année, le Québec ne soutient pas aussi intensivement le développement de ses athlètes de haut niveau.



Une préoccupation grandissante pour le dopage

Au plan mondial, la question du dopage pour améliorer la performance sportive se fait de plus en plus alarmante. Le Canada est l'un des pays qui consacre de nombreux efforts à tenter d'enrayer ce phénomène. Le Québec est également engagé dans cette cause.

Les interventions du gouvernement fédéral

Certaines interventions amorcées par le gouvernement fédéral peuvent avoir un impact sur nos actions. À ce titre notons, par exemple, les contributions mensuelles offertes aux athlètes brevetés. Le gouvernement fédéral projette également de revoir la loi canadienne sur la condition physique et le sport amateur, vieille de 30 ans, et il a manifesté son intention de vouloir modifier les responsabilités des partenaires en cette matière.



3.2 Le contexte interne

Le positionnement du SLS dans l'appareil gouvernemental

L'intervention de l'État dans les domaines du loisir, du sport et de l'activité physique résulte du constat largement partagé, et qui a fait l'objet de nombreuses déclarations internationales officielles, à l'effet qu'une participation à des activités de loisir et de sport procure des bénéfices sur les plans de la santé physique et mentale. Elle contribue au bien-être personnel et collectif, à la qualité de vie ainsi qu'au développement civique, social et économique. Les bénéfices attendus peuvent être améliorés si on adopte une vision intégrée, en jumelant la promotion de l'activité physique à la prévention des blessures. Ces bénéfices étant d'intérêt public, l'engagement de l'État doit être perçu comme un investissement. Conséquemment, le SLS doit consolider la place qu'il occupe au sein de l'appareil gouvernemental et faire valoir le potentiel préventif et curatif de l'activité physique, du loisir et du sport au regard du mieux-être de la population.

Un leadership en mutation

Le SLS doit accroître son leadership en stimulant le dynamisme des milieux et en favorisant leur engagement dans la promotion de l'activité physique et le développement du loisir et du sport. Pour jouer adéquatement son rôle, il doit accentuer ses efforts dans le secteur

de la recherche et partager ses connaissances avec l'extérieur. Il doit avoir la latitude nécessaire pour mettre sur pied de nouveaux types d'intervention répondant à des problématiques en émergence ou exploitant de nouvelles opportunités. Il doit développer des projets concrets de collaboration avec les principaux acteurs du milieu. Il doit aussi participer à la formation des intervenants qui œuvrent dans les secteurs où il intervient. Il doit finalement profiter des occasions qui se présentent pour se faire connaître, et reconnaître, sur les scènes québécoise, canadienne et internationale.

3.2.1 L'analyse des capacités organisationnelles

Malgré la baisse de ses effectifs au cours des quinze dernières années et le contexte économique difficile qui a sévi jusqu'à récemment, le SLS continue de remplir le mandat qui lui a été confié, en comptant notamment sur l'appui d'importants partenaires pour atteindre ses objectifs.

Il lui faut néanmoins considérer que ces partenaires ont également subi des diminutions importantes de leurs ressources. Le milieu associatif a notamment été sévèrement touché. Le plan d'action ministériel 2000-2003 en matière de loisir, de sport et d'activité physique a permis d'injecter de nouveaux budgets pour le financement des organismes nationaux et régionaux de loisir et de sport. Le SLS poursuivra son action en vue d'affecter les ressources disponibles en conciliant ses priorités et les besoins de ses partenaires.

Considérant l'ensemble de la situation, le SLS fait face à d'importants enjeux. En ce sens, sa démarche de planification stratégique revêt une importance capitale. Elle lui permet de définir les enjeux et les défis qu'il aura à relever au cours des trois prochaines années, de clarifier ses objectifs et les résultats qu'il désire atteindre, de confirmer la répartition de ses ressources, et d'identifier les éléments qui seront à améliorer pour accroître l'efficacité de l'organisation.



3.3 *Les enjeux et les défis du SLS*

Au cours des trois prochaines années, le plan stratégique du SLS devra lui permettre de faire face aux quatre enjeux suivants :

FAIRE VALOIR, AU SEIN DE L'APPAREIL GOUVERNEMENTAL, LE POTENTIEL DE LA PRATIQUE RÉGULIÈRE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, DE LOISIR ET DE SPORT, POUR CONTRIBUER AU MIEUX-ÊTRE DE LA POPULATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

Le SLS doit identifier les opportunités qui s'offrent à lui pour développer des alliances avec d'autres ministères ou avec des partenaires d'envergure nationale et régionale afin de faire valoir l'immense potentiel de l'activité physique, du loisir et du sport. L'augmentation du niveau d'activité physique de la population est un formidable défi de santé publique que nous devons nous empresser de relever, étant donné les bénéfices considérables que l'on peut retirer de cet investissement. La diminution du nombre de traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport représente également un enjeu important en lien avec la réduction des coûts de soins de santé. Au delà de ces considérations, l'activité physique, le loisir et le sport entraînent d'importantes répercussions sur le développement personnel et social des citoyens, le renforcement des communautés, le développement de l'économie et du tourisme, la création d'emplois et le respect de l'environnement.

Deux importantes opportunités se dessinent déjà comme des avenues à exploiter : les suites qui seront données au rapport et aux recommandations de la Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux ainsi que la politique jeunesse du gouvernement du Québec.

La Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux

La première recommandation de ce rapport se lit ainsi : « Nous recommandons que la prévention constitue l'élément central d'une politique de la santé et du bien-être ». On y mentionne également « qu'une politique de la santé et du bien-être renouvelée devrait s'articuler autour de la prévention de la maladie et des problèmes sociaux ainsi qu'autour de la promotion et de la protection de la santé ». En ce sens, la Commission Clair invite le MSSS à assumer un leadership fort en matière de protection et de promotion de la santé et de prévention de la maladie.



Par ses interventions, le SLS peut offrir une très grande contribution dans les secteurs de la promotion et de la prévention de la santé. Il travaille déjà de concert avec le MSSS en ce qui a trait à la promotion d'un mode de vie physiquement actif et à la prévention des traumatismes qui surviennent à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport. Ces liens de partenariat doivent être maintenus, voire accentués. Le SLS doit également identifier les autres ministères directement ou indirectement visés par les recommandations de la Commission Clair et collaborer avec eux afin de contribuer au développement et à la conservation du potentiel de santé et de bien-être des personnes et des communautés.

La politique jeunesse du gouvernement du Québec

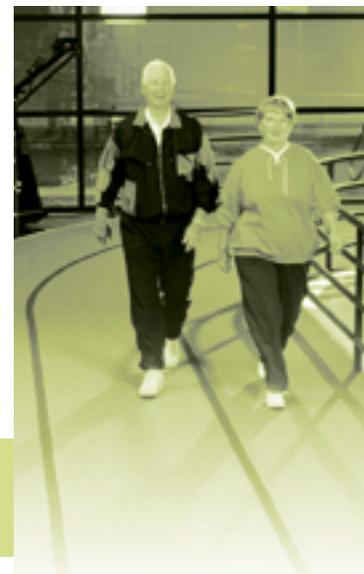
La politique jeunesse va convier le Québec tout entier à se mobiliser derrière la volonté du gouvernement de voir la jeunesse québécoise développer tout son potentiel. Les interventions du SLS visent de façon prioritaire cette clientèle. Il doit donc s'inscrire de façon dynamique dans les suites qui seront données à la politique jeunesse. Un des défis consiste à promouvoir la participation à l'activité physique, au loisir, au sport et au bénévolat, afin que les jeunes soient en mesure de choisir, pendant leur temps libre, des activités qui favoriseront leur développement personnel ainsi que l'acquisition de connaissances et d'habiletés. Le SLS doit aussi contribuer à la mise en place d'activités qui encourageront la participation des jeunes et leur engagement dans la collectivité, notamment ceux qui proviennent des milieux plus défavorisés.

CONTRIBUER À CE QUE LA POPULATION QUÉBÉCOISE PRATIQUE DAVANTAGE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES, DE LOISIR ET DE SPORT, DANS UN CONTEXTE SÉCURITAIRE

Cet enjeu est fondamental car il fait référence à la raison d'être du SLS. Celui-ci doit identifier quelles sont les stratégies efficaces pour accroître la participation de la population à l'activité physique, au loisir et au sport. Le développement d'une approche plus intégrée des secteurs d'intervention apparaît notamment comme une piste intéressante afin d'exploiter leur synergie. Multiplier l'impact des actions en développant des partenariats efficaces et en améliorant les mécanismes de concertation entre les acteurs du milieu représente également une voie à consolider. Cet enjeu est lié aux défis suivants :



- favoriser le développement d'environnements qui facilitent la pratique d'activités physiques, de loisir et de sport;
- veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport;
- contribuer à ce que les intervenants en loisir et en sport aient accès à des formations adéquates;
- reconnaître l'engagement des acteurs, notamment celui des bénévoles.



CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

Cet enjeu est également lié à la mission du SLS et fait référence à l'une des orientations privilégiées par le ministre dans son plan d'action 2000-2003. Le SLS est le premier responsable du soutien au développement de l'élite sportive québécoise. Les exigences liées au sport de haut niveau vont sans cesse en s'accroissant. Pour soutenir les athlètes et leur permettre d'atteindre leur plein potentiel, le SLS doit faire en sorte que les moyens et l'encadrement qui leur sont offerts répondent aux besoins actuels du sport de haut niveau. Les défis associés à cet enjeu sont :

- bonifier les conditions de développement des athlètes afin d'améliorer leurs performances et leurs chances de victoire;
- augmenter le nombre d'athlètes qui se qualifient pour participer à des compétitions de haut niveau;
- contribuer au perfectionnement et à la professionnalisation des entraîneurs de haut niveau.

MODERNISER LA GESTION AU SEIN DE SON ORGANISATION

Le SLS doit s'inscrire dans la démarche de modernisation de la fonction publique amorcée par le gouvernement. En ce sens, il doit mettre en place une nouvelle dynamique de gestion centrée sur les résultats à atteindre. Les ressources étant limitées, le SLS devra développer les outils requis pour faire des choix éclairés. Voici les défis identifiés à cet enjeu :

- développer les processus et les outils pour mettre en place la gestion par résultats;
- affecter les ressources aux interventions qui correspondent aux priorités établies, reconnues efficaces et rentables;

- s'assurer que la structure organisationnelle en place corresponde aux objectifs visés;
- développer des outils de contrôle appropriés (indicateurs fiables, veille stratégique, système de mesure du rendement des interventions);
- accentuer les efforts en matière de recherche;
- miser sur une équipe performante ayant à cœur le développement de ses compétences.

4.0 Les orientations stratégiques

Au cours des trois prochaines années, l'action du SLS s'articulera autour de quatre orientations, lesquelles sont en conformité avec la mission du SLS, le plan d'action ministériel 2000-2003 « Au cœur de nos préoccupations » (mai 2000), et le cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport (1997). Les trois premières orientations présentent des facettes qui peuvent laisser place à des approches intégrées d'intervention. La quatrième, vu la nature des objectifs qui sont poursuivis et les clientèles restreintes qui sont concernées, doit être considérée de façon distincte.

Le plan stratégique du SLS lui permet d'assurer la continuité de ses interventions, mais aussi de s'adapter aux nouvelles réalités du milieu. Pour chaque orientation, des axes d'intervention et des objectifs ont été définis. Lorsque possible, des indicateurs et des cibles ont été associés aux orientations afin de permettre de mesurer l'atteinte des résultats. Dans certains cas, cependant, il a été difficile de définir des indicateurs parce que les instruments de mesure ou les points de référence n'existaient pas. Le SLS va toutefois travailler à préciser ces indicateurs au cours du présent plan stratégique.

4.1 Les orientations

- ORIENTATION 1** Lutter contre la sédentarité.
- ORIENTATION 2** Favoriser le développement du loisir et du sport.
- ORIENTATION 3** Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport.
- ORIENTATION 4** Favoriser le développement de l'excellence sportive.



4.2 Les principes directeurs

Le SLS a identifié des principes directeurs qui s'appliquent à l'ensemble des orientations et qui devront régir les choix des stratégies d'intervention à mettre en place au cours des trois prochaines années.

- Accorder la priorité aux citoyens.
- Avoir une contribution significative au développement du plein potentiel des jeunes.
- Accentuer le partenariat et la concertation.
- Respecter les caractéristiques propres à chaque milieu.
- Reconnaître l'engagement bénévole.
- Accroître le leadership en matière de développement, de diffusion et d'acquisition de connaissances.
- Favoriser le rayonnement du Québec en matière d'activité physique, de loisir et de sport.



ORIENTATION 1
Lutter contre la sédentarité

La poursuite d'une intervention marquée du gouvernement en matière de lutte à la sédentarité lui permettra de réduire le taux de personnes qui ne pratiquent pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé, ce qui favorisera le mieux-être et la santé de la population, et contribuera à alléger les charges du système de soins de santé.

AXES	OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
La diminution du nombre de personnes sédentaires	Tel qu'inscrit dans le plan d'action de Kino-Québec, d'ici 2005 ¹ , freiner le désengagement des jeunes à l'égard de l'activité physique et diminuer la proportion des personnes âgées de 15 à 19 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.	Indicateur de situation : – proportion des jeunes de 15 à 19 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques (réf. Consensus international sur l'activité physique à l'adolescence).
	D'ici 2005, diminuer la proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.	Indicateur de situation : – proportion de la population québécoise âgée de 25 à 44 ans qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques.
	D'ici 2005, freiner l'augmentation de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques pour en retirer des bénéfices pour la santé.	Indicateur de situation : – proportion de la population québécoise âgée de 55 ans et plus qui ne fait pas suffisamment d'activités physiques.
<p>1 Les données proviennent de l'enquête sociale et de santé effectuée par Santé Québec à tous les cinq ans. Kino-Québec a également identifié, dans son plan d'action, un objectif général sur 10 ans en matière de lutte à la sédentarité : D'ici 2010, réduire de 46 à 41 % la proportion de la population âgée de 15 ans et plus, qui ne fait pas suffisamment d'activité physique de loisir et de transport pour en retirer des bénéfices pour la santé.</p>		



ORIENTATION 2**Favoriser le développement du loisir et du sport**

Le loisir et le sport correspondent à des concepts différents. Cependant, nous les regroupons ici, car les objectifs dans chacun de ces domaines (leur valorisation en tant qu'outil d'intégration sociale, le soutien aux acteurs engagés dans leur développement, l'encadrement des pratiquants, la reconnaissance des bénévoles) présentent plusieurs similitudes.



AXES	OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
La promotion du loisir et du sport	Faire valoir le loisir et le sport, leur apport à la qualité de vie individuelle et collective, leur importance sociale et économique, ainsi que la diversité et l'originalité des formes de pratique.	Indicateur de résultat : - argumentaire développé. Cible : 2002
	En matière de sport, consolider les Jeux du Québec comme véhicule de promotion du sport et accroître la participation aux finales régionales.	Indicateur de situation : - nombre de participants aux finales régionales.
L'accessibilité à la pratique	Renforcer la capacité des acteurs à améliorer les services offerts à leurs clientèles respectives.	Indicateur de résultat : - soutien financier et professionnel. Cible : 2001-2004
	Positionner le SLS dans le secteur du plein air et proposer un plan d'action.	Indicateur de résultat : - adoption et mise en œuvre d'un plan d'action. Cible : 2003
L'encadrement des pratiquants	Contribuer à la formation et au perfectionnement des intervenants.	Indicateurs de situation : - nombre de stages offerts; - nombre d'intervenants formés; - outils de formation développés.
L'engagement bénévole	Promouvoir le rôle social du bénévole.	Indicateurs de résultat : - réalisation du Prix du bénévolat Dollard-Morin; - interventions réalisées pendant l'Année internationale du bénévolat (2001). Cible : 2001-2004
	Consolider les moyens de développement de l'action bénévole.	Indicateur de résultat : - adoption et mise en œuvre d'un plan d'action. Cible : 2002

ORIENTATION 3

Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport

La protection et l'intégrité des personnes font partie des valeurs garanties par l'État dans une société évoluée. Le SLS doit donc veiller à ce que chaque citoyen puisse pratiquer des activités de loisir et de sport dans un contexte sain et sécuritaire.

AXES	OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
La sécurité dans la pratique	Diminuer les taux de traumatismes mineurs, d'hospitalisations et de décès qui surviennent lors de la pratique d'activités de loisir et de sport.	Indicateur de situation : - taux de traumatismes mineurs, d'hospitalisations et de décès.
	Faire un bilan de l'application de la <i>Loi sur la sécurité dans les sports</i> et de ses règlements, et émettre des recommandations appropriées.	Indicateur de résultat : - dépôt du bilan et des recommandations. Cible : 2002
	Développer et mettre en œuvre un plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité dans la pratique d'activités de loisir et de sport.	Indicateur de résultat : - adoption et mise en œuvre d'un plan d'action. Cible : 2001
La protection de l'intégrité des participants	Augmenter le nombre d'organismes intervenant en matière de protection de l'intégrité des participants aux activités de loisir et de sport (violence, agressions sexuelles, harcèlement et dopage).	Indicateur de résultat : - nombre d'interventions en matière de protection de l'intégrité. Cibles : - d'ici 2004, 100 % des unités régionales de loisir et de sport; - d'ici 2004, 100 % des organismes associatifs identifiés prioritaires dans le plan d'action en matière de sécurité et d'intégrité.



ORIENTATION 4
Favoriser le développement de l'excellence sportive

Le Secrétariat au loisir et au sport est le premier responsable du développement de l'élite sportive québécoise. Cette responsabilité ne peut être déléguée à des administrations locales ou régionales, ni complètement cédée aux fédérations sportives. Le rôle de l'État est alors de déployer les ressources et les moyens appropriés pour soutenir les athlètes dans leur cheminement vers les plus hauts niveaux de compétition.



AXES	OBJECTIFS	INDICATEURS ET CIBLES
Le développement et l'encadrement des athlètes de haut niveau	Favoriser l'atteinte d'un taux de représentativité québécoise équivalent à son poids démographique au sein des équipes canadiennes lors des Grands Jeux.	Indicateur de résultat : - pourcentage d'athlètes et d'entraîneurs québécois au sein des délégations canadiennes. Cible : 25 %
	Contribuer à la professionnalisation des entraîneurs de haut niveau.	Indicateur de situation : - nombre d'entraîneurs qui travaillent à temps plein dans ce secteur et qui sont soutenus par le SLS.
L'amélioration de la structure québécoise soutenant le sport de haut niveau et la place du Québec et des Québécois sur la scène internationale	Concevoir et mettre en œuvre un plan d'action en matière d'excellence sportive.	Indicateur de résultat : - adoption et mise en œuvre d'un plan d'action. Cible : 2001-2004



5.0 La cohérence entre les orientations du gouvernement et celles du Secrétariat au loisir et au sport

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES					
	Une gestion rigoureuse de l'État	Une économie compétitive, d'avant-garde et créatrice d'emplois	Une société solidaire, équitable et des services adaptés et accessibles	Un Québec ouvert sur le monde et soucieux de préserver et de promouvoir son identité	Un État moderne, branché, flexible, pour de meilleurs services aux citoyens
ORIENTATIONS DU SLS					
1. Lutter contre la sédentarité					
		•	•	•	•
2. Favoriser le développement du loisir et du sport					
		•	•	•	•
3. Veiller à ce que la sécurité et l'intégrité des personnes soient assurées à l'occasion de la pratique d'activités de loisir et de sport					
	•	•	•	•	•
4. Favoriser le développement de l'excellence sportive					
		•	•	•	•



